



CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION MUNICIPALE n° DEL 2024-33

Nature de l'acte :  
7.10 - Actes financiers divers

Conseillers municipaux  
En exercice : 10  
Présents : 08  
Votants : 09

Le 17/12/2024 à 19h45, les membres du conseil municipal de la commune de Belleydoux convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales le 10/12/2024, se sont réunis en session ordinaire, dans les locaux de la mairie, 412 route de la Fauconnière, sous la présidence de M. Pascal COURTOIS, Maire.

**Présents** : CAMPION Yves, COURTOIS Pascal, DROMARD Jean-Marie, FISCHER Julie, MAIRE Lucien, MATHIEU-ZAKI Maryline, PANSARD Frédéric, PONCET Sandrine, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de dix membres.

**Procuration** : FOUCHER Sandrine (procuration à COURTOIS Pascal)

**Absents excusés** : FOUCHER Sandrine, MATHIEU Christophe

**Secrétaire de séance** : MAIRE Lucien

#### 04 – HBA-CONVENTION POUR LA GESTION DES CHATS ERRANTS

Pour la réalisation de prestations de services entre HBA et les communes

Monsieur Le Maire rappelle aux élus qu'en application des dispositions des articles L 5216-5 et L 5216-7-1 du CGCT et l'article L 1100-1 du Code de la Commande Publique ; la Commune peut confier par convention la gestion de certains services relevant de ses attributions, à HAUT-BUGEY AGGLOMERATION

Dans le cadre de l'appel à projets lancé par l'État pour la maîtrise de la prolifération des chats errants, HAUT-BUGEY AGGLOMÉRATION a souhaité soutenir ses communes membres en portant une candidature commune. Cette dernière a été retenue comme lauréate et bénéficie ainsi d'un financement destiné à améliorer la gestion des populations de chats errants sur son territoire.

Une convention ayant pour objet de définir les modalités de coopération entre HAUT-BUGEY AGGLOMÉRATION et les communes de son territoire ayant exprimé le besoin, dans le cadre de ce projet a été rédigée. Elle régit la mise à disposition du matériel nécessaire à la capture des animaux, ainsi que les modalités de leur prise en charge, incluant leur stérilisation, leur identification et leur retour sur le lieu de capture par la commune conformément aux objectifs de l'appel à projet.

Après lecture de la convention annexée à la délibération,

**Le conseil municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

#### DECIDE :

- D'adhérer à la convention présentée par Haut Bugey Agglomération pour la période du 01/01/2025 au 30/06/2025.
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents et actes afférents à cette décision

Les signatures suivent au registre

Le Maire,



Pascal COURTOIS

Nomenclature télétransmission :

7.10 - Actes financiers divers

Mesures de publicité :

- Télétransmis le 19/12/2024.
- Affichée le 19/12/2024.
- Certifiée exécutoire le 19/12/2024.

Le Maire

Pascal COURTOIS

## Acte à classer

DEL2024-33

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2024-12-19T12-20-39.00 ( MI257930688 )

Identifiant unique de l'acte : 001-210100350-20241217-DEL2024-33-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

Objet de l'acte : HBA CONVENTION POUR LA GESTION DES CHATS ERRANTS

Date de décision : 17/12/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.10. Divers

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [DEL 2024-33-convention HBA-gestion des chats errants.PDF](#) Multicanal : Non

Pièces jointes :

[PJ-DEL2024-33-HBA-convention de prestations EPCI Communes Chats errants.PDF](#)

Type PJ : 73\_CO - Projet de contrat avec l'organisme retenu



[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date 19/12/24 à 12:20

Par [COURTOIS Pascal](#)

Transmis

Date 19/12/24 à 12:20

Par [COURTOIS Pascal](#)

Accusé de réception

Date 19/12/24 à 12:27

